



## ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation et la location de biens au cours du mois de septembre 2021 :

Échange par lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal un terrain constitué du lot 5 974 607 du cadastre du Québec, situé sur la rue Grenet, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un terrain constitué du lot 1 165 467 du cadastre du Québec, situé entre la rue Grenet et le boulevard Marcel-Laurin, au nord-ouest du boulevard Thimens, d'une superficie de 2 809,3 m<sup>2</sup>, en contrepartie d'un terrain constitué du lot 5 965 470 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Thimens, entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, d'une superficie de 2 482 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans soulte (CG21 0615)

Vente à Demain Montréal s.e.c. d'un terrain constitué du lot 6 280 996 du cadastre du Québec, situé du côté ouest de la rue de Nazareth, au nord de la rue de la Commune Ouest, d'une superficie de 9 324,1 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour 5 532 617 \$ (CG21 0618)

Location au Centre de la petite enfance Bécassine d'un immeuble constitué du lot 2 243 514 du cadastre du Québec, situé au 201, avenue Mercier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 4 juillet 2021 au 3 juillet 2031, pour 249 785 \$ (CM21 1183)

Échange par lequel par lequel la Ville cède à Lafarge Canada inc. les terrains constitués des lots 1 110 473 à 1 110 479, 1 110 481 à 1 110 484 et 1 110 486 à 1 110 499 du cadastre du Québec, d'une superficie de 12 487 m<sup>2</sup>, en contrepartie des terrains constitués des lots 4 919 612 et 4 919 613 du cadastre du Québec, d'une superficie de 12 487 m<sup>2</sup>, tous ces terrains étant situés au sud de l'autoroute Métropolitaine et à l'est de l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou, sans soulte (CM21 1188)

Fait à Montréal, le 29 octobre 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat